



ASSEMBLEE GENERALE

11 ET 12 JUIN 2016

MONTREUIL

TEXTES

FONCTIONNEMENT

SOMMAIRE :

Page 2 : Compte rendu des échanges sur le fonctionnement

Page 6 : Fonctionnement d'Ensemble

Page 15 : Mise en place d'une commission de conciliation et de gestion de conflits

Propositions à partir du compte-rendu du groupe fonctionnement du 6 février 2016.

Conformément à la décision du CN de janvier, un groupe de travail sur le fonctionnement a été mis sur pied. Une réunion physique s'est tenue le 6 février en vue d'un tour de piste à partir des contributions envoyées dans le cadre du bulletin de discussion et/ou du groupe de travail.

Les trois axes mis en perspective ont été abordés :

- mettre en place ce qui a déjà été acté (ex. faire que les adhérents soient tous cotisants en 2015),
- améliorer ce qui peut l'être dans le cadre existant,
- établir ce qui doit changer.

Le groupe a travaillé sur différents thèmes pour mieux cerner les accords et désaccords et donc permettre un débat éclairé dans les collectifs, qui sont appelés, comme les commissions à faire des propositions écrites.

Les deux logiques qui ont sous tendu la discussion sont à la fois la nécessité d'articuler les termes et les pratiques (consensus/vote, fédéralisme/centralisme...) et non pas de les opposer d'une part, et d'autre part de travailler dans une perspective de construction, développement d'Ensemble!

Vous trouverez ci-dessous quelques propositions de discussion en vue d'organiser nos échanges.

Sont mis en exergue sur chacun des sujets les points d'accord et de désaccord. Le groupe de travail appelle les collectifs à discuter et, pour ceux qui le souhaitent, faire des propositions de (re)formulation du paragraphe 4 « Consensus, larges majorités et débats politiques », paragraphe 5 « Créer des collectifs locaux, leurs rapports aux militants, au niveau national », paragraphe 6 « Les commissions », paragraphe 8 « Mise en place de structures nationales », du texte de fonctionnement adopté à l'AG de février 2015, proposition qui seront mutualisées par le groupe de travail, débattues une première fois au CN de mars puis à l'AG de juin.

1. Débats/consensus/Vote

Le principe d'une articulation entre consensus et vote est déjà inscrit dans le texte qui définit le fonctionnement. Elle demande cependant à être affinée.

- L'AG de juin valide le principe selon lequel la recherche du consensus est la base de tout processus de décision

- À approfondir/clarifier/expliciter: le principe du consensus pour renforcer une compréhension commune, le principe selon lequel la recherche du consensus est la base de tout processus de décision, le principe « un-e militant-e, une voix » ; le principe du vote comme une expression du débat et un outil de prise de décision.

- Accord sur le fait que la recherche du consensus n'exclut pas le vote, qui peut être indicatif avant de réaliser un consentement/consensus, ou servir à prendre certaines décisions. Certain.es envisagent que le vote soit reconnu comme un principe de base du processus démocratique au sein de notre mouvement, au même titre que le consensus. Un consensus peut être acté, avec vote (certain.es envisagent qu'il soit systématique), ou sans vote. Reste à définir qui vote lorsqu'on décide de le faire (les adhérent.es à jour de cotisation, ou, ce que certain.es défendent, les participant.es au débat du collectif ou de l'instance concernée), le type de majorité (simple ou qualifiée), selon quelle temporalité et quelles sont les questions qui demandent une consultation des militants.

2. Horizontalité-verticalité

La question de l'articulation entre horizontalité et verticalité ne sera pas tranchée en juin. Cependant, la commission préparatoire au débat fait une série de propositions, et les collectifs sont invités à faire remonter leurs propres propositions en la matière

- Proposition pour le CN de mars : mettre en place une liste mail des correspondant.es des collectifs
- Diffuser à nouveau l'organigramme de l'EAN et l'annuaire de l'organisation
- Nécessité de compléter la liste des correspondant.es trésorerie
- Budget écrit à présenter à l'AG par la trésorerie
- Clarifier l'usage du site pour les adhésions/inscription
- Demande à l'équipe de gestion du site d'y mettre la liste des contacts publics des collectifs locaux. Demande aussi d'une note d'info/synthèse sur le fonctionnement du site, indiquant un contact à qui adresser des demandes, suggestions d'articles, etc.

3. EAN et CN

La question horizontalité/verticalité se cristallise souvent autour de la composition et du rôle du CN et de l'EAN. Cela nécessite sans doute une discussion spécifique.

- Proposer au CN de mars qu'un groupe de travail CN/EAN commence à travailler à la composition de la future EAN. (Rappel : actuellement la liste de l'EAN est soumise à l'approbation de l'AG après travail d'une commission, et peut être modifiée par le CN ultérieurement)
- Composition du CN: élu nominativement en AG nationale, ou composée de délégués des collectifs envoyés à chaque réunion du CN pouvant tourner d'une réunion à l'autre ? Doit-on y travailler au consensus, ou voter, pour prendre les décisions ? Les membres de l'EAN ont-ils le droit de participer aux prises de décisions, au consensus ou au vote ? Ce qui fait accord c'est que les représentants des collectifs doivent représenter les débats de leur collectif, et participent aux discussions et décisions du CN.

- AG décisionnelles: rythme, modalité de convocation et rôle à définir (uniquement pour trancher sur le fonctionnement et l'orientation ou possibilités d'AG thématique ?)

4 Commission thématiques

Nécessité de clarifier les lieux et les manières dont les positionnements et les décisions se prennent au sein des commissions

- Proposer aux commissions qui vont se réunir au CN de mars de faire un bilan

5. Commission de conciliation et de résolution des conflits.

Pour information ou rappel : un groupe de travail a été mis en place lors du CN d'octobre et a élaboré une proposition de motion qui a été débattue au CN de mars et sera soumise à l'AG de juin

6. Adhésions collectives

Une discussion a commencé sur cette question: il y a un accord général pour que les adhésions collectives pour une période déterminée dans le temps soient permises en cas d'adhésion de groupes ou mouvements nouveaux, mais certain.es souhaitent qu'il soit clairement indiqué que cela ne peut plus être le cas pour les groupes à l'origine de la constitution d'Ensemble !

7. Équipes en place ou à inventer

- Un groupe de travail sur la production de matériel national s'est mis en place. Pour plus d'informations, contacter Cécile Silhouette (c.silhouette@wanadoo.fr)

- Il existe également une équipe qui s'occupe du bulletin public. Pour plus d'information, contacter Alain Montaufray (a.montaufray@wanadoo.fr)

- À réfléchir : la mise en place d'une équipe qui gère les listes de diffusion/la communication interne

Extraits du compte rendu du débat sur le fonctionnement au Collectif national des 19 et 20 mars

Le fonctionnement d'Ensemble est un des points importants de l'AG de Juin. Il était prévu que nous fassions le point à ce CN suite à la réunion du groupe de travail du 6 février mis en place par le CN de janvier.

Les travaux de ce groupe ont été envoyés aux Collectifs mais il n'y a eu que peu de nouveaux apports (une contribution d'E !54 et une contribution de deux camarades).

- Nous avons travaillé à partir de trois axes : mettre en place ce qui a déjà été acté, améliorer ce qui peut l'être dans le cadre existant, établir ce qui doit changer.

- L'AG de juin est une étape du processus visant à un meilleur fonctionnement. Il ne s'agit pas d'établir un fonctionnement définitif qui deviendrait le règlement applicable partout en France. Il est essentiel d'accepter que tous les collectifs, structures de base d'E !, ne fonctionnent pas de la même façon

Travailler au fonctionnement c'est aussi mettre en perspective ce que pourrait être un mouvement nouveau en accord avec nos orientations d'émancipation.

Il est donc essentiel que tous les Collectifs s'approprient le compte rendu de la réunion du 6 février de la façon dont ils le souhaitent (les documents vont être envoyés de nouveau.) et fassent leurs propositions.

Ce qui a été fait sans attendre l'AG

- des modifications du site dans sa partie non visible : un message d'accueil pour toutes celles et ceux qui s'inscrivent sur le site, la possibilité à court terme pour les trésoriers de consulter la liste des adhérents directement sur le site.

- une liste claire des correspondant-e-s des collectifs. Ils seront les destinataires des informations « officielles » à faire circuler dans les collectifs, pour s'assurer que tous les adhérents reçoivent les informations. Il serait positif de tendre vers la parité entre le contact « trésorerie » et le contact « correspondant ». Cela ne remet pas en cause la liste actuelle du Collectif national.

- un message d'accueil pour tous ceux qui s'inscrivent sur le site

- un travail sur les publications en particulier affiches et tracts qui étaient disponibles au CN

Ce qui n'a pas été débattu à ce CN

La motion sur la création de la Commission de conciliation et de résolution des Conflits. Les Collectifs n'en avaient pas débattu. Ce n'est que partie remise.

1 **Sur le fonctionnement de notre mouvement**

2 *(texte adopté à l'assemblée générale des 31 janvier et 1^{er} février 2015)*

3 **3) Travailler aux fondements d'une organisation commune**

4 **1/ Nom et logo du mouvement**

5 Le nom de notre mouvement est :

6 Ensemble !/ Mouvement pour une Alternative de Gauche Ecologiste et Solidaire

7 Le logo a été adopté après consultation des adhérent.es.

8 **2/ Pourquoi Ensemble !**

9 Une des particularités de notre mouvement est d'être partie intégrante du Front de
10 Gauche, un choix stratégique qui inclut la volonté de voir le Front de Gauche œuvrer
11 à la création d'une nouvelle force politique répondant aux défis du temps. Cette
12 caractéristique a deux conséquences :

13 Notre mouvement doit préfigurer ce qu'il recommande pour la constitution de la force
14 politique à laquelle devrait œuvrer la totalité du Front de Gauche, dans ses relations
15 aux citoyen.nes et aux mouvements sociaux, son fonctionnement interne, le refus
16 des cumuls des mandats et la démocratisation des modes de scrutins
17 (proportionnelle), la garantie du pluralisme et le respect de la diversité des
18 composantes, etc.

19 Notre implication dans le Front de Gauche et notre volonté d'y être utile en
20 développant les thématiques et outils qui favoriseront son enracinement et son
21 élargissement politique et social veut dire que notre mouvement agira par le biais du
22 Front de Gauche sur un certain nombre de terrains (par exemple pour les élections,
23 ou pour les campagnes politiques en direction de la société), mais qu'en même
24 temps il pourra assumer des fonctions et des interventions sur des terrains que le
25 Front de Gauche ne prend pas en charge en tant que tel. De même, notre
26 mouvement sera utile par la mise en place d'outils permettant d'impulser et
27 d'alimenter des débats pour la totalité du Front de Gauche. Nous nous sommes
28 constitués pour que les exclus de la vie politique accèdent à passer de ce qu'ils sont
29 individuellement à l'action politique collective.

30 **3/ Mouvement, pluralisme et composantes ou sensibilités**

31 Pour construire une organisation en commun de toutes les composantes impliquées
32 dans le processus, il faut favoriser la convergence de toutes les forces. Notre
33 mouvement sera attirant et utile pour les militant-e-s individuels qui le rejoindront s'il
34 réussit aussi à être une convergence et une combinaison de courants et
35 organisations permettant l'indispensable pluralisme. Les organisations parties
36 prenantes du mouvement en construction poursuivront, si elles le souhaitent, leur
37 existence propre.

38 Cela doit avoir pour incidence que dans toutes les instances mises sur pieds à tous
39 les niveaux soient représentées les composantes dans leur diversité. C'est aussi une
40 garantie pour que notre mouvement en se constituant n'achève pas son rôle de
41 rassemblement, laissant ouverte la participation ultérieure d'autres courants venus
42 d'autres horizons.

43 Les courants et organisations d'origine évolueront d'eux-mêmes, dans leur
44 fonctionnalité, certains se dissoudront, d'autres se maintiendront, de nouvelles
45 sensibilités apparaîtront selon l'expérience commune, une autre histoire s'inventera,
46 et le commun prendra de plus en plus de place par rapport au particulier. Mais il est
47 nécessaire, comme garantie du pluralisme des cultures et origines, et garantie contre
48 une uniformisation ultérieure autour d'une force dominante, que le processus de
49 convergence respecte et reconnaisse l'existence de courants d'origine, chacun
50 conservant ses moyens d'expression qu'il possède tant qu'il le juge nécessaire, et
51 puisse exprimer sa culture politique. C'est une richesse pour un mouvement plutôt
52 qu'un inconvénient. L'objectif est de constituer un mouvement rassemblé, riche de
53 ses diverses sensibilités.

54 L'assemblée de janvier 2015 a fait le point sur les décisions des composantes quant
55 à leur devenir. Qu'à partir des composantes fondatrices se crée un cadre spécifique,
56 un courant d'idée doit être vécu comme la poursuite d'un apport particulier à notre
57 construction et non pas comme des barrières organisant des prés carrés.
58 L'expérience de 2014 montre qu'un certain nombre de débats sont transversaux aux
59 composantes ce qui traduit à la fois une dynamique réelle et une démarche
60 volontaire et constructive.

61 **4/ Consensus, larges majorités et débats politiques**

62 Nous privilégions le fonctionnement au consensus. Un principe qui devrait perdurer,
63 même si nous pourrions être amenés à voter sur des questions politiques qui
64 nécessitent des décisions mais nous le ferons qu'une fois le débat poussé jusqu'au
65 bout et avec la recherche de très large majorités.

66 Le fonctionnement au consensus nous évitera le recours aux rapports de force dans
67 notre mouvement. Certains pensent qu'il a l'inconvénient de pousser à un
68 fonctionnement aseptisé, et donc dépolitisant. Il nous faudra donc combiner
69 fonctionnement au consensus et ouverture de débats politiques sur le fond, qui
70 resteront ouverts sans obligatoirement pousser à des prises de décision mais qui
71 permettront de développer des arguments et des logiques politiques qui sont
72 indispensables à la vie démocratique dont notre mouvement a besoin. Dans tous les
73 cas, la prise de décision doit respecter un principe d'effet utile ce qui suppose la
74 transmission des informations dans un délai qui permette un examen suffisant.

75 Le consensus n'est pas l'unanimité. C'est d'abord un processus de construction
76 d'une décision commune. Le consensus suppose l'absence de blocage, le blocage
77 pouvant venir d'une partie du mouvement qui estimerait que la décision serait
78 contradictoire avec ses convictions profondes. Cela n'empêche pas qu'après toutes
79 les tentatives menées, il puisse arriver qu'un sujet sur lequel nous devons prendre
80 obligatoirement une décision ne fasse pas consensus. Si l'on n'arrive pas à se mettre

81 d'accord, le vote peut avoir lieu. Dans ce cas, l'instance concernée peut proposer un
82 vote pour prendre une décision à la majorité qualifiée des deux tiers.

83 Si des adhérent-e-s ou une partie du mouvement manifeste un désaccord qui ne
84 remet pas en cause ses convictions profondes, elle pourra se mettre en réserve de la
85 décision prise. L'essentiel se règle de manière politique : il ne faut qu'aucun
86 participant à Ensemble ! soit de fait poussé dehors par une décision et inversement
87 trouver les moyens pour qu'aucun désaccord n'interdise une action largement
88 souhaitée.

89 **5/ Créer des collectifs locaux, leurs rapports aux militants, au niveau national**

90 Les collectifs locaux sont la base de notre mouvement et nous cherchons à les ouvrir
91 aux militant-e-s syndicalistes, associatifs, altermondialistes et aux militant-e-s
92 proches du Front de Gauche qui ne sont pas membres d'une de ses composantes et
93 qui veulent participer à la création de notre mouvement.

94 Les collectifs locaux se constituent dès qu'un nombre significatif d'adhérent-e-s
95 (autour d'une dizaine) est atteint et après avoir impliqué toutes les composantes
96 présentes localement. La connaissance réelle de l'état du nombre de collectifs (et
97 plus largement de fait du mouvement) est une condition démocratique nécessaire de
98 fonctionnement.

99 Les adhérent-e-s pourront également se regrouper dans des collectifs de proximité
100 qui ne se définiraient pas sur des bases uniquement géographiques, mais sur
101 d'autres critères de regroupement choisis par les militant-e-s. Ces collectifs seront en
102 lien avec les autres collectifs du secteur et participeront comme les autres aux
103 instances de coordination aux différents niveaux géographiques. A leur niveau, les
104 collectifs sont encouragés à participer ou à être à l'initiative d'actions concrètes en
105 vue d'alternatives solidaires dans les domaines sociaux, économiques et culturels et
106 favoriser ainsi débats et larges échanges.

107 Tous les adhérent-e-s sont membres d'un collectif. Des correspondant.es
108 (secrétariat/trésorerie du collectif) doivent connaître le nombre des adhérent.es et
109 tiennent à jour la liste des membres du collectif local, connue de ses membres. Enfin,
110 un des enjeux pour 2015 est que les adhérent-e-s deviennent cotisant.es à la
111 hauteur de leur possibilité.

112 Les collectifs locaux bénéficieront d'un pourcentage de 50% des cotisations versées
113 par les adhérents.

114 Les collectifs locaux désignent leurs instances locales et leurs délégués au Collectif
115 National. Ils sont responsables du respect des règles du mouvement (parité
116 hommes/femmes, pluralisme des représentations et instances, recherche du
117 consensus).

118 Les collectifs au regard des enjeux politiques et de construction doivent trouver les
119 moyens de se coordonner et de partager les informations en fonction des besoins
120 ressentis (départemental et/ou régional).

121 Pour les élections, le choix du ou des candidat-e-s sont du ressort des adhérent-e-s
122 du territoire concerné.

123 Le mouvement que nous voulons construire entend être profondément
124 démocratique, refusant tout centralisme et dirigisme dans son fonctionnement. Cela
125 implique bien sûr de respecter l'autonomie des collectifs locaux, mais la question de
126 l'implication des militant.es ne doit pas être masquée par le rôle décisif donné aux
127 collectifs locaux. Les nouvelles formes d'engagement militant passent aujourd'hui par
128 une exigence de transparence, mais aussi par la volonté des militant.es de choisir
129 leurs terrains et thématiques d'intervention ainsi que les rythmes de leur
130 investissement.

131 La participation à notre mouvement peut se faire soit à travers une adhésion
132 individuelle, qui implique le paiement d'une cotisation et entraîne l'adhésion au
133 mouvement national et au collectif local, soit – pour les courants et organisations et
134 groupes qui le souhaiteraient – à travers une participation collective.

135 Tout-e adhérent-e peut recevoir ou consulter les comptes-rendus de toutes les
136 réunions des structures d'animation du mouvement (Collectif National, Équipe
137 d'Animation Nationale, structures thématiques, etc.), il peut se doter d'un outil
138 d'expression individuel (blog) ou collectif (blog ou édition thématique). La liste des
139 blogs et éditions sera consultable par toutes et tous sur le site web du mouvement.

140 **6/ Les commissions**

141 Les commissions thématiques sont des structures qui irriguent la réflexion et les
142 propositions au sein d'Ensemble !.

143 Elles sont validées par le Collectif National. Une place spécifique doit leur être faite
144 et reconnue. Chaque adhérent peut s'inscrire aux commissions.

145 Elles peuvent se réunir physiquement lors des CN et lors d'initiatives internes qu'elles
146 peuvent être amenées à prendre. Les commissions peuvent organiser des réunions
147 nationales en accord avec le CN après l'avis de la trésorerie nationale.

148 Elles doivent être en lien régulier avec l'EAN et les adhérents et bénéficier de blogs
149 thématiques sur le site par exemple.

150 **7/ Un secteur d'intervention autonome : le secteur jeune**

151 Au sein du mouvement, les jeunes ont la possibilité de s'organiser au sein d'un
152 secteur autonome, le secteur jeune.

153 - Comités jeunes. Il est possible de créer un comité jeune qui aura alors le même
154 statut qu'un comité local.

155 - Assemblée générale jeune nationale. Les comités jeunes, et tout jeune le
156 souhaitant, se réunissent en AG pour définir leur orientation, les campagnes à mener
157 et leur structuration. Cette AG doit se réunir au moins une fois par an.

158 - Rencontres nationales. Les comités jeunes et tout jeune le souhaitant, organisent
159 des rencontres nationales comme des moments de formations nationales.

160 - Secrétariat jeune. Un secrétariat jeune élu par l'AG mène l'activité jeune au niveau
161 national dans le cadre de l'orientation définie par l'AG. En son sein, des
162 représentant-es sont désigné-es pour participer à l'EAN.

163 **8/ Mise en place de structures nationales**

164 Notre mouvement se dote de deux structures nationales :

165 Un Collectif National (CN), chargé de discuter et de prendre position sur toutes les
166 grandes questions politiques ainsi que sur les différents aspects relatifs à la vie de
167 l'organisation. Il se réunira au moins une fois par trimestre, et autant que de besoin
168 (notamment si les collectifs locaux le demandent). Une fois par an, si les finances le
169 permettent, un collectif national délocalisé aura lieu ailleurs qu'à Paris.

170 Le Collectif National est composé de représentant-e-s des collectifs locaux, et des
171 membres de l'Équipe d'Animation Nationale, les représentant-e-s des collectifs
172 locaux devant représenter au moins 3/4 des participants au Collectif National.

173 Les représentant-e-s des collectifs locaux sont désignés par leur collectif pour
174 chaque réunion, ils peuvent alterner, assurant une représentation pluraliste et
175 permettant une rotation possible.

176 Un collectif peut envoyer deux représentant.s au Collectif National dès qu'il a au
177 moins 10 adhérent-e-s mais des collectifs peuvent se regrouper pour atteindre ce
178 nombre et assurer la parité et la diversité de représentation. Les collectifs peuvent
179 envoyer 2 représentant-e-s, par tranche de 20 adhérents.

180 Une Équipe d'Animation Nationale (EAN), dont la composition proposée par un
181 groupe de travail, sera soumise à l'approbation des délégué-es lors de l'assemblée
182 constitutive. Le Collectif National peut modifier la composition de l'EAN.

183 L'EAN est un collectif de militant-es chargé-es de mettre en œuvre, au plan national,
184 les décisions du collectif national. Les membres de l'EAN se répartissent les
185 responsabilités en fonction des différents secteurs d'activité nécessaires et le
186 communiquent aux adhérents. Elle est constituée en veillant à assurer le pluralisme
187 et la meilleure représentation géographique et militante du mouvement.

188 A titre transitoire, ce pluralisme est assuré :

189 - par des membres des composantes fondatrices du mouvement

190 - par des animateurs de l'appel Tous ensemble !.

191 L'EAN est en outre composée de militant-es qui assurent la présence d'une réalité
192 militante locale.

193 Ensemble revendiquant le droit à l'expérience et une souplesse de fonctionnement,
194 les collectifs locaux représentés à l'EAN peuvent désigner des binômes paritaires
195 constitués d'un-e représentant-e et un suppléant-es qui participent alternativement
196 aux réunions.

197 Les éléments relatifs à son fonctionnement seront communiqués aux collectifs
198 locaux, ainsi que les dates des réunions et leur ordre du jour ; l'Équipe d'Animation
199 Nationale sera en charge de faire les propositions politiques qu'exigera la situation,
200 de porter la parole de notre mouvement, d'éditer le matériel de communication (site,
201 bulletins, tracts, ...), d'impulser et d'organiser le développement du mouvement et de
202 veiller aux questions de démocratie et d'organisation. L'EAN doit repérer les thèmes
203 et débats qui circulent sur les listes de diffusion ou sur le site à partir de contributions
204 individuelles ou de collectifs, favoriser les échanges et confrontations et alimenter les
205 débats du collectif national. Si la demande existe, et afin de combattre l'oppression
206 spécifique des femmes, des réunions non mixtes sont possibles à tous les niveaux
207 de décision. L'enjeu est de permettre à la fois une meilleure anticipation des débats à
208 organiser, de préparation des CN, de suivi et de transmission des décisions prises,
209 et une meilleure animation de notre mouvement permettant un va et vient des
210 commissions et collectifs vers l'EAN et inversement. C'est le seul moyen pour cerner
211 les débats et les rendre vivants au sein du mouvement.

212 Il n'en demeure pas moins que le rythme des réunions, peut être un frein à la
213 participation que ce soit des militants issus des régions ou de banlieue, des parents,
214 notamment des femmes. Des modalités particulières (type skype, alternance avec
215 des réunions les vendredi soir/samedi matin, mise en place d'un secrétariat ouvert)
216 doivent permettre une participation large. Les contraintes imposées par la
217 participation à l'EAN, notamment de temps et de déplacements à Paris, favorisent les
218 militant-es très disponibles et très formé-es. Si nous voulons faciliter la présence des
219 représentant-es moins expérimentées, il faut s'en donner les moyens. Il faut
220 également former le plus de militant-es possible aux tâches nationales, pour que
221 certain-es ne deviennent pas représentants nationaux « à vie ».

222 Afin de faire respecter nos principes fondateurs et de répondre à d'éventuelles
223 situations les remettant en cause, l'EAN lance une réflexion sur l'opportunité d'une
224 « commission de résolution des conflits ». Dans l'attente, elle mettra en place des
225 cadres ad hoc afin de répondre au cas par cas.

226 **9/ Porte-parolat**

227 Pour les interventions à caractère général, le contenu des messages qui devront être
228 porté sera sous la responsabilité de l'Équipe d'Animation Nationale et une liste de
229 porte-paroles (à parité) membres de l'Équipe d'Animation Nationale sera proposée.
230 L'Équipe d'Animation Nationale est en charge de porter la parole de notre
231 mouvement, cela ne veut pas dire que tous les porte-paroles doivent en faire partie :
232 nous privilégierons, sous le contrôle de l'Équipe d'Animation Nationale, les prises de
233 parole par les militant-e-s qui sont les plus investis dans les combats et thématiques
234 sur lesquels notre mouvement pourrait avoir à prendre position.

235 **10/ Finances**

236 Les besoins d'un mouvement sont multiples : meetings, réunions, publications,
237 voyages, université d'été, quote-part versé au FDG... Donc notre indépendance
238 dépend de nos capacités financières.

239 A terme les sources de financement de notre mouvement seront multiples
240 (souscriptions, donations, etc.) mais surtout de trois ordres :

241 - Les cotisations des membres et les souscriptions, le rôle des trésorières et
242 trésoriers locaux des collectifs est déterminant en la matière : de ce fait, elles-ils sont
243 informés régulièrement de l'état des cotisations remontées directement
244 nationalement ou par leur propre soin.

245 - Le financement public,

246 - Le reversement partiel des indemnités des élu-e-s.

247 Depuis avril 2014 Ensemble ! s'est doté entre autres d'une grille indicative de
248 cotisation, le principe du reversement aux collectifs locaux de la moitié des
249 cotisations, dons... versés à l'association de financement nationale (ce qui permet
250 une déduction fiscale de 66 % des sommes versées).

251 Les cotisations peuvent se faire par prélèvement automatique (seul moyen qui
252 garantit une régularité des versements et permet réellement des projections
253 budgétaires), par chèques ou par CB (sur le site). Les trésoriers locaux sont informés
254 régulièrement de l'état des cotisations locales. Le reversement par le national se fait
255 en général trimestriellement.

256 La page « perso » sur le site donne aux trésorières et trésoriers la liste des « inscrit-
257 e-s » et des « adhérent-e-s » de leur collectif.

258 L'année 2015 doit faire en sorte que les adhérent-e-s – voire les inscrit-e-s – soient
259 tou-tes des cotisant-e-s !

260 **11/ Publications**

261 Nous décidons d'éditer un certain nombre d'outils de communication :

262 - Un bulletin régulier (2 par trimestre), «Ensemble !», à destination du public, sous
263 forme électronique mais aussi imprimé et diffusé dans les lieux de débat et d'action
264 (meetings, manifestations, débats) permettant ainsi une visibilité du mouvement. Le
265 mode de financement de l'impression et de la diffusion, afin que tous les collectifs
266 puissent en bénéficier, seront rediscuté par le Collectif National.

267 - Une lettre aux adhérents diffusera les informations sur les actions en cours et dans
268 lesquelles le mouvement est impliqué.

269 Tous les textes de nos publications sont féminisés.

270 Nous sortons des tracts et des affiches de notre propre mouvement régulièrement
271 sur les questions que nous choisissons. Nous poussons le Front de Gauche à publier
272 et imprimer des tracts et affiches du Front de Gauche.

273 **12/ Système d'information**

274 Le système d'information de notre mouvement combine un site web public et un
275 système d'information informatique qui offre de nombreuses fonctionnalités aux
276 militant-e-s comme aux collectifs locaux. Il sera réalisé par un groupe de travail
277 intégrant des militant-e-s des différentes composantes sous la responsabilité de
278 l'Équipe d'Animation Nationale qui assure la cohérence politique et éditoriale du
279 système d'information.

280 Le site web est le vecteur d'expression pour les prises de position de notre
281 mouvement, ses propositions politique et l'animation des campagnes qu'il décidera
282 de mener. Il est aussi un lieu de débats ouverts où pourront s'exprimer les adhérents
283 de notre mouvement mais aussi tous ceux et celles qui s'intéressent aux débats de
284 Front de Gauche et aux grandes questions auxquelles nos sociétés sont
285 confrontées.

286 Derrière la façade du site web nous avons un système d'information dans lequel
287 chaque adhérent a sa page personnelle sur laquelle il gère sa cotisation au
288 mouvement et peut s'abonner aux listes mails qui l'intéressent, recevoir les mises à
289 jours des blogs et éditions qu'il veut suivre et ouvrir un blog s'il le souhaite ou
290 participer aux éditions thématiques (blogs collectifs sur autant de sujets que les
291 adhérents voudront en ouvrir).

292 Des personnes non adhérentes à notre mouvement peuvent s'inscrire sur le site web
293 et ainsi recevoir des informations par mail et participer aux débats en cours,
294 permettant ainsi à cet espace de devenir un lieu clé de la vie politique et intellectuelle
295 du Front de Gauche et au-delà.

296 Les collectifs locaux disposent avec ce site et ce système d'information d'un outil
297 important pour l'animation de la vie des collectifs et du cercle plus large de tous ceux
298 qui s'intéressent à notre mouvement et pourront, s'ils le décident, bénéficier d'un site
299 web public qui leur permettra de faire connaître leurs initiatives. Les collectifs et les
300 commissions ont la maîtrise de leur publication sur les pages internet qui leur sont
301 dédiées.

302 L'existence de ce site web et de ce système d'information coexiste avec les outils
303 d'informations et site web des composantes d'origine.

304 **13/ Formation**

305 Afin d'assurer la formation politique de chacun, Ensemble ! mettra en place :

306 - une université d'été annuelle

307 - des séances de formation politique régulières, tant pour les élus que pour
308 l'ensemble des adhérent.es.

309 **14/ Un groupe de travail « Actualités de l'émancipation »**

310 Sa tâche est la mise en œuvre d'un centre de réflexion et de formation par les débats
311 et les publications. Il est rattaché au Collectif National.

312 **15/ L'international**

313 La question des relations internationales de notre mouvement inclue notre
314 participation aux initiatives altermondialistes et aux mouvements de solidarité avec la
315 lutte des peuples, pour la liberté, la démocratie, l'émancipation, contre toutes formes
316 d'exploitation, de domination et d'oppression pour la maîtrise de leurs richesses et
317 pour leur indépendance.

318 En ce qui concerne l'Europe, nous poursuivons le processus d'intégration
319 d' « Ensemble ! » au Parti de la Gauche Européenne (PGE) tout en tissant des liens
320 avec l'ensemble des mouvements et organisations impliqués dans les luttes contre
321 l'austérité, pour la défense des « biens communs » universels, pour la construction
322 d'une alternative écologique, antilibérale et anticapitaliste au plan continental.

Proposition de création d'une commission de conciliation et de gestion de conflits au sein du mouvement Ensemble !

Le texte sur nos principes de fonctionnement adopté en janvier 2015 prévoyait une réflexion sur l'opportunité d'une commission de conciliation et de gestion des conflits avec la mise en place dans l'attente de créer des cadres ad hoc chaque fois que nécessaire, ce qui a été fait.

Le CN d'octobre 2015 a tenu une commission qui a travaillé à partir d'une proposition faite par le secteur jeune d'Ensemble !, remaniée puis discutée par le groupe de travail sur le fonctionnement et débattue à nouveau au CN de mars.

- Parce-que l'organisation que nous construisons ensemble n'est pas hors de cette société, s'y expriment les rapports de domination et d'oppression. Il est de la responsabilité de l'organisation d'exercer une vigilance permanente contre ces oppressions et de refuser fermement toutes violences sexistes dans nos rangs. Nous voulons qu'Ensemble soit un espace sécurisant pour ses membres. Nous voulons faire en sorte que toutes et tous y militent à égalité.

- Parce que, nous savons que des problèmes politiques peuvent aboutir à une paralysie, exclure de fait des militant-es de l'activité quotidienne, entraver leur militantisme et le fonctionnement au quotidien de notre organisation.

Nous proposons, en l'état de notre construction :

- la mise en place de commissions "ad-hoc", saisies des problèmes particuliers remontés.

Ces commissions seront établies chaque fois qu'un collectif ou un-e militant-e saisira l'EAN de problèmes politiques empêchant le bon fonctionnement du comité ou de fait de violences.

La commission ne se substitue en aucun cas à la justice, qui doit être saisie en cas de violence. La commission gère les aspects « internes ».

La motion suivante est soumise au débat des collectifs locaux pour son adoption à l'AG de juin :

Commission de conciliation et de gestion des conflits

- La commission de conciliation et de gestion des conflits est une instance de recours. Elle est mise en place par l'EAN et validée par le CN chaque fois qu'un-e militant-e ou un collectif la saisi.

- Cette saisine doit être adressée au secrétariat qui met à l'ordre du jour de l'EAN cette demande spécifique après avoir recueilli les informations nécessaires à la compréhension de la saisine

- C'est une instance impérativement paritaire, composée d'au moins 6 membres, dont au moins 3 membres de l'EAN et qui doit également essayer de représenter une certaine diversité culturelle et générationnelle.

- Elle est responsable devant l'assemblée générale des militant-e-s et le CN qui a seul le pouvoir de valider ses décisions.

- La commission est libre de déterminer la forme de ses investigations et peut décider de faire connaître ses conclusions sous la forme qu'elle juge utile aux membres de l'organisation et aux instances. S'il n'y a pas consensus entre ses membres sur la conclusion de la saisine, elle se prononce par vote au 2/3.

- Tout membre mis-e en cause dans une procédure doit en être informé-e au plus tard un mois après la saisie de la commission et au moins quinze jours avant une éventuelle convocation/rencontre avec les membres de la commission. A cette occasion, les personnes doivent pouvoir se faire accompagner par une personne de leur choix, membre ou non de l'organisation.

- La commission peut décider de différents niveaux de sanction et dans les cas les plus graves de l'exclusion du ou de là camarade en cause avec indication d'une durée et d'une possibilité de ré-examiner la situation.

